

## ECN-3100 ANALYSE ÉCONOMIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

### Syllabus du cours

---

## Les objectifs du cours

Ce cours vise à offrir aux étudiants un survol des principaux thèmes reliés à l'économie du travail. Les cours seront majoritairement basés sur les concepts de base de l'économie du travail. À titre de complément, un effort important sera fait dans la seconde moitié du cours pour introduire les étudiants à l'économie du travail expérimentale. Les notes de cours, divers textes et acétates seront postés sur WebCT. Certains textes seront disponibles du lundi au jeudi au Centre de Documentation DES-2241.

Nous considérerons les thèmes suivants:

- L'offre de travail;
- La demande de travail;
- L'équilibre sur le marché du travail;
- La détermination des salaires relatifs;
  - Salaires de compensation;
  - Éducation et théorie du capital humain
  - Immigration;
  - Discrimination hommes/femmes
  - Systèmes de paiement optimaux
- Les syndicats et leur impact sur le marché du travail;

## L'évaluation

- ▶ Examen de mi-session, 22 février 2010 (50%)
- ▶ Examen final (50%), 19 avril 2010.

La note finale dans le cours sera convertie dans une cote selon le barème suivant:

90 - 100 : A+  
85 - 89 : A  
80 - 84 : A-  
75 - 79 : B+  
70 - 74 : B  
66 - 69 : B-  
63 - 65 : C+  
60 - 62 : C  
56 - 59 : C-  
53 - 55 : D+  
50 - 52 : D  
0 - 50 : E

## **Règles disciplinaires**

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

*[http : //www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement\\_disciplinaire.pdf](http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf)*

## **Plagiat**

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de: i) copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source; ii) résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source; iii) traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance; iv) remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant); v) remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires. (Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)